

tenter de développer au pays si nous voulons nous compter parmi les pays développés au vrai sens du mot.

M. Sharp a très bien réussi à faire admettre ce point de vue à Genève et les autres pays ont consenti à ce que le Canada négocie sur cette base. A la suite d'une ferme négociation, nous avons réussi à entrer sur le marché d'une variété de produits manufacturés par les pays industrialisés du monde, tout en accordant un minimum de concessions tarifaires dans ces secteurs. Nous avons fait nos concessions les plus importantes dans le secteur des produits primaires, qui influent sur les frais de production, et dans certains secteurs dans lesquels nous savions que les importations contribueraient à accroître notre production tout en maintenant les frais de production au minimum. Je songe en particulier au secteur des machines-outils et de la machinerie, dans lequel nous avons accordé de nombreuses réductions.

C'est sans doute dans le domaine du blé que se situait notre principal objectif, car nous jugions qu'il nous fallait conclure un nouvel accord sur le blé. Nous avons demandé aux représentants des agriculteurs de négocier avec nous et de faire partie de l'équipe de négociation. Nous voulions obtenir un prix plus élevé pour notre blé étant donné que les frais avaient augmenté depuis la conclusion du dernier accord et le prix que nous voulions obtenir était quelque peu supérieur au prix nécessaire pour combler cette augmentation des frais. Ces négociations ont été très ardues, étant donné qu'il existe très peu d'exportateurs de blé au monde, et qu'il existe par contre de très nombreux importateurs. Toute transaction suppose naturellement deux parties, un acheteur et un vendeur. Nous avons finalement réussi à négocier un accord qui dans les circonstances semble être le plus satisfaisant.

Ce n'est pas ce que nous voulions. Nous voulions obtenir un prix plus élevé. Nous voulions également que nos produits puissent soutenir en plus grand nombre la concurrence sur les marchés mondiaux et que soit conclu un accord à long terme sur l'aide alimentaire qui favoriserait la régularisation de la mise en marché du produit.

Nous n'avons pas réussi à nous faire garantir l'accès aux marchés, étant donné qu'à cette époque de nationalisme dans laquelle nous vivons, chaque collectivité désire se suffire à elle-même, ce qui nous occasionne des difficultés particulières alors que l'expansion de l'ensemble de notre économie repose sur une denrée en particulier. Nous avons réussi à obtenir la conclusion d'un accord d'aide alimentaire réparti sur trois ans et portant sur 13 millions et demi de tonnes; le

Canada occupe le deuxième rang quant au volume de l'aide fournie.

Les pays qui ne produisent ni blé ni autres céréales peuvent fournir une aide en nature, mais étant donné que ce blé est retiré des marchés commerciaux et attribué au programme d'aide alimentaire, la situation des marchés s'en trouve grandement améliorée.

Nous n'avons pas obtenu une très forte hausse des prix. Les négociations dans ce domaine ont été très ardues et il est naturel que les pays acheteurs aient manifesté une certaine réticence, étant donné qu'ils ne voulaient pas augmenter leurs frais.

En raison des nombreuses procédures administratives en cause, il a été impossible de mettre cet accord en œuvre l'an dernier, ce qui veut dire qu'à l'heure actuelle aucun accord officiel n'est en vigueur en ce qui concerne le blé.

**Le sénateur McCutcheon:** A-t-on convenu de la date éventuelle de l'entrée en vigueur d'un accord?

**L'hon. M. Winters:** Je traiterai de ce point plus tard, Sénateur, si vous le voulez bien.

De fait, par suite des négociations, le prix du blé sur les marchés est beaucoup plus élevé qu'en vertu de l'ancien accord, ce qui améliore notre situation. Il se rapproche du prix minimum convenu en vertu du nouvel accord projeté.

Nous avons signé le protocole. La plupart des pays participants ont manifesté l'intention de signer l'accord international sur le blé. Nous avons l'intention d'en saisir le Parlement le plus tôt possible. Les États-Unis ont signé le protocole et en prévoient la mise en vigueur le 1er juillet 1968. Ils en ont saisi le comité approprié du Sénat, et ont effectué une bonne partie des études préliminaires.

Durant les dernières semaines, j'ai communiqué, par des visites ou des entretiens, avec les autres pays producteurs du monde, notamment l'Argentine, l'Australie et les États-Unis. De façon individuelle ou collective, nous prenons toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la mise en œuvre et la ratification de l'accord, et j'ai présentement le ferme espoir qu'il sera ratifié et mis en vigueur. Il prévoit évidemment les modalités d'application du prix minimum et des autres dispositions.

Dans l'intervalle, vu qu'aucun accord n'est en vigueur, et compte tenu du fait que les agriculteurs de l'Ouest du Canada s'attendaient que nos transactions commerciales s'effectueraient dans le cadre du nouvel accord international, nous nous sommes enga-